

1. Débitrice: Restaurant Supersaxo SA, 1950 Sion

2. Lieu et date de la mise aux enchères: 1950 Sion, 13.06.2002

3. Heure/local: 14.00 Heure, rue de la Porte-Neuve 20, salle de conférence

4. Objets des enchères: Immeuble à Sion, Commune de Sion
Feuillet no 12977, plan no 2, nom local: En Ville
surface totale 160 m2: habitation 160 m2
taxe cadastrale: bâtiment CHF 304'000.- plus-value commerciale: CHF 45'000.-
Feuillet no 157, plan no 2, nom local: En Ville
surface totale 26 m2, place,
taxe cadastrale:CHF 400.-/m2, pour une part de 7/28
Estimation officielle par expert pour le tout: CHF 1'280'000.-

5. Remarques: Délai pour les productions: vingt jours dès la publication.
Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés au bureau de l'office des poursuites dès le 13 mai 2002.
Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.
En outre, ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).
Paiement lors de l'adjudication (comptant ou garantie bancaire) d'un acompte de 10% et d'une avance pour frais d'enchères de 2%, le solde dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.
Les titulaires d'un droit de préemption légal sur la parcelle no 157 devront obligatoirement le faire valoir au moment de l'adjudication, à peine de perdre ce droit.
La réalisation est requise ensuite de poursuites d'un créancier hypothécaire en 1er, 2e, 3e, 4e et 5e rangs.

Office des poursuites de Sion
1950 Sion
- (00434498)